

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE THANN - CERNAY**

**AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE : CCTC - BUDGET GENERAL**

Numéro SIRET : 20003646500207

**POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE CERNAY**

**M14**

**BUDGET PRIMITIF**

**voté par nature**

**BUDGET : CCTC - BUDGET ZAE RUE D'ASPACH**

**ANNEE 2020**

AR Sous-Préfecture

le, - 6 MARS 2020

N° 068-200036465-20200229-2020BP73BU-BF

## SOMMAIRE

### I. Vote du budget

p.2	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
p.3	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
p.4	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
p.5	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

### II - Annexes

		Jointes	Sans Objet
<b>A - Eléments du bilan</b>			
p.6	A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	X	
p.7	A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	
	A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux		X
	A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours		X
	A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture		X
	A1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme		X
	A1.7 - Etat de la dette - Autres dettes		X
p.9	A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
p.10	A3 - Etat des provisions	X	
	A4 - Etalement des provisions		X
p.11	A5.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p.12	A5.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
	A6.1.1 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et assainissement - Fonctionnement		X
	A6.1.2 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et assainissement - Investissement		X
	A6.2.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement		X
	A6.2.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Investissement		X
	A7 - Etat des charges transférées		X
	A8 - Détail des opérations pour le compte de tiers		X
<b>B - Engagements hors bilan</b>			
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement		X
p.13	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement	X	
	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail		X
	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
	B1.5 - Etat des autres engagements donnés		X
	B1.6 - Etat des engagements reçus		X
	B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget		X
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		X
<b>C - Autres éléments d'informations</b>			
	C1 - Etat du personnel		X
	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		X
	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement		X
	C3.2 - Liste des établissements publics créés		X
	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		X
	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe		X
<b>D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures</b>			
	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes		X
	D2 - Arrêté et signatures		X

## I - VOTE DU BUDGET

I

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>		<b>450,00</b>	<b>450,00</b>
6015	Terrains à aménager		0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés		450,00	450,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)</b>			<b>450,00</b>	<b>450,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>		<b>4 400,00</b>	<b>4 400,00</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance		3 500,00	3 500,00
66112	Intérêts - rattachement des intérêts courus non échus		900,00	900,00
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues ( fonctionnement ) (e)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e</b>			<b>4 850,00</b>	<b>4 850,00</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>		<b>28 049,08</b>	<b>28 049,08</b>
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)(8)(9)</b>	<b>1 000,00</b>	<b>1 814 230,00</b>	<b>1 814 230,00</b>
71355	Variation des stocks de terrains aménagés	1 000,00	1 814 230,00	1 814 230,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 000,00</b>	<b>1 842 279,08</b>	<b>1 842 279,08</b>
<b>043</b>	<b>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement</b>		<b>4 850,00</b>	<b>4 850,00</b>
608	Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement		4 850,00	4 850,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>1 000,00</b>	<b>1 847 129,08</b>	<b>1 847 129,08</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>1 000,00</b>	<b>1 851 979,08</b>	<b>1 851 979,08</b>

+

RESTES A REALISER 2019 (11)

0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

1 851 979,08

## Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	900,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	900,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## I - VOTE DU BUDGET

I

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 000,00	0,00	0,00
7015	Ventes de terrains aménagés	1 000,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations		0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante		28 049,08	28 049,08
7552	Déficit du budget annexe à caractère administratif par le budge		28 049,08	28 049,08
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)</b>		<b>1 000,00</b>	<b>28 049,08</b>	<b>28 049,08</b>
76	Produits financiers (b)		0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)		0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>1 000,00</b>	<b>28 049,08</b>	<b>28 049,08</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)		1 819 080,00	1 819 080,00
7133	Variation des en-cours de production de biens		4 850,00	4 850,00
71355	Variation des stocks de terrains aménagés		1 814 230,00	1 814 230,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement		4 850,00	4 850,00
796	Transferts de charges financières		4 850,00	4 850,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>			<b>1 823 930,00</b>	<b>1 823 930,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>1 000,00</b>	<b>1 851 979,08</b>	<b>1 851 979,08</b>

+

<b>RESTES A REALISER 2019 (10)</b>	<b>0,00</b>
------------------------------------	-------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>1 851 979,08</b>
--	---------------------

## Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## I - VOTE DU BUDGET

I

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000,00	23 200,00	23 200,00
1641	Emprunts en euros		23 200,00	23 200,00
168741	Communes membres du GFP	1 000,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )		0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>1 000,00</b>	<b>23 200,00</b>	<b>23 200,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE</b>		<b>1 000,00</b>	<b>23 200,00</b>	<b>23 200,00</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)		1 819 080,00	1 819 080,00
	Charges transférées (9)		1 819 080,00	1 819 080,00
3351	Terrains		0,00	0,00
33581	Frais accessoires		4 850,00	4 850,00
3555	Terrains aménagés		1 814 230,00	1 814 230,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE</b>			<b>1 819 080,00</b>	<b>1 819 080,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		<b>1 000,00</b>	<b>1 842 280,00</b>	<b>1 842 280,00</b>

+

RESTES A REALISER 2019 (11)

0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

1 842 280,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## I - VOTE DU BUDGET

I

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00
1641	Emprunts en euros		0,00	0,00
168741	Communes membres du GFP		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
Total des recettes d'équipement			0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00
Total des recettes financières			0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES			0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		28 049,08	28 049,08
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)(7)(8)	1 000,00	1 814 230,00	1 814 230,00
3555	Terrains aménagés	1 000,00	1 814 230,00	1 814 230,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 000,00	1 842 279,08	1 842 279,08
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		1 000,00	1 842 279,08	1 842 279,08
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		1 000,00	1 842 279,08	1 842 279,08

+

RESTES A REALISER 2019 (10)	0,00
-----------------------------	------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,92
--	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 842 280,00
--	--------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE THANN - CERNAY - 68 - CCTC - BUDGET ZAE RUE D'ASPACH</b>	<b>BP</b>	<b>2020</b>
---	-----------	-------------

<b>II - ANNEXES</b>	
<b>II</b>	<b>A1.1</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b>	
<b>CREDITS DE TRESORERIE (1)</b>	

519	Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
					Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
	<b>Crédits de trésorerie (Total)</b>						

(1) Circulaire n° NOR : INTB8800071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

II - ANNEXES

II

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

A1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé partiel C/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	actua-riel					
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>					495 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)	CAISSE D'EPARGNE GRAND EST EUROPE	31/12/2019		15/04/2020	495 000,00	F		0,9	0,9033%	X	T		N	A-1
<b>Total général</b>					495 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



II - ANNEXES

II

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

A1.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 01/01/2020											ICNE de l'exercice
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant du au 01/01/2020	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Taux d'intérêt		Annulés de l'exercice			
							Index (13)	Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)	
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>		0,00		495 000,00					23 196,85	3 462,38	0,00	896,43
1641 Emprunts en euros (total)	N	0,00		495 000,00	15,00	F		0,90332	23 196,85	3 462,38	0,00	896,43
<b>Total général</b>		0,00		495 000,00					23 196,85	3 462,38	0,00	896,43

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et Intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

<b>II - ANNEXES</b>	<b>II</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A2</b>

CHOIX DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE			Délibération du
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) :			
<b>Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)</b>	<b>Catégories de biens amortis</b>	<b>Durée (en années)</b>	

## II - ANNEXES

II

ELEMENTS DU BILAN  
ETAT DES PROVISIONS

A3

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
<b>TOTAL</b>						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès...; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...)

<b>II - ANNEXES</b>	<b>II</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES</b>	<b>A5.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>23 200,00</b>	<b>23 200,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>23 200,00</b>	<b>23 200,00</b>
1641	Emprunts en euros	23 200,00	23 200,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>23 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>D001 0,00</b>	<b>23 200,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

## II - ANNEXES

II

ELEMENTS DU BILAN  
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES

A5.2

## RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		28 049,08	III 28 049,08
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b)(3)		28 049,08	28 049,08
021	Virement de la section de fonctionnement	28 049,08	28 049,08

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (5)	Solde d'exécution R001 (5)	Affectation R1068 (5)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	28 049,08	0,00	0,92	0,00	28 050,00

## Montant

Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	23 200,00
Ressources propres disponibles	IV	28 050,00
Solde	V = IV - II (6)	+ 4 850,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(5) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(6) Indiquer le signe algébrique.

## II - ANNEXES

II

B1.2

## ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A 0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B 0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C 26 659,23
Provisions pour garanties d'emprunts	D 0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I=A+B+C-D 26 659,23</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice</b>	<b>II 28 049,08</b>
<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)</b>	<b>III 95,04%</b>

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE THANN - CERNAY**

**BUDGET PRIMITIF 2020**  
**11. BUDGET ZAE RUE D'ASPACH**

Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 06/03/2020  
Affichage : 05/03/2020

**ARRETE - SIGNATURES**

Présenté par le Président, à Cernay le 29 février 2020



Le Président :

Romain LUTTRINGER

Nombre de membres en exercice : 48  
 Nombre de membres présents : 43  
 Nombre de suffrages exprimés : 45  
**VOTES** : Pour : 45 (dont 2 promouvables)  
 Contre : /  
 Abstention : /

Date de convocation : 21 février 2020






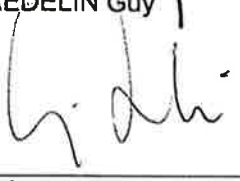

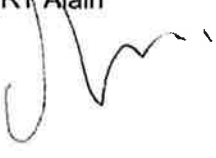
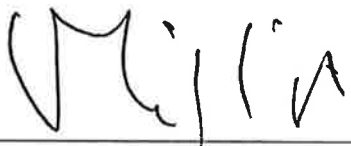



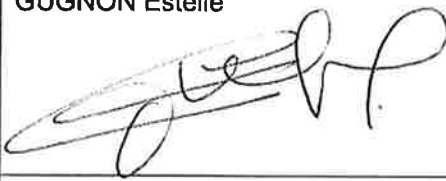



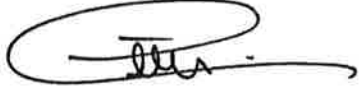
Délibéré par le Conseil de Communauté réuni en session ordinaire, à Cernay le 29 février 2020

Les membres du Conseil de Communauté :

Aspach-le-Bas	LEMBLE Maurice 	GROSS Francine 
Aspach-Michelbach	HORNY François 	TSCHAKERT François 
Bitschwiller-lès-Thann	MICHEL Jean-Marie 	STUCKER Denise 
	FERRARI Pascal 	
Bourbach-le-Bas	KOLB Pierre-marie 	
Bourbach-le-Haut	MANSUY Joël 	

Cernay	SORDI Michel	OSWALD Catherine
	HAMMALI Jérôme	WIPF Nicole
	BOHRER Alain	GERMAIN Guillaume Excusé - Procuration à M. CORBELLI
	MUNSCH Claudine	CORBELLI Giovanni
	BOSSERT Josiane	BILAY Thierry
	GOETSCHY Catherine Excusée - Procuration à Mme GROSS	STEIGER Dominique
	MEYER Christophe	REIFF-LEVETT Sylvie
Leimbach	KIPPELEN René	
Rammersmatt	BOHLI Jean-Marie Absent excuse	
Roderen	KIPPELEN Christophe	
Schweighouse -Thann	LEHMANN Bruno Absent excusé - remplacé par son suppléant	SCHMITT Michel (suppléant)



Steinbach	ROGER Marc 	AGNEL Christine 
	STOECKEL Gilbert 	FRANCOIS-WILSER Claudine 
Thann	DIET Flavia 	STAEDELIN Guy 
	SCHNEBELEN Charles Absent	STROZIK Yvonne 
	GOEPFERT Alain 	BILGER Vincent 
	WELTERLEN Jean-Paul 	CANDAU Geneviève 
Vieux-Thann	NEFF Daniel 	GUGNON Estelle 
	HAFFNER Raymond 	GERBER René 
Wattwiller	SHELLENBERGER Raphaël 	BLASER Stéphanie Absente
Willer-sur-Thur	PETITJEAN Roland 	HANS Nadine 